Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 030-213000284-20231129-2023_11_206-DE

Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-11-206 Séance du 29 novembre 2023

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Union Bouliste Bagnolaise »

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné	absents
	procuration	
26	6	1

VOTE A l'unanimité	Contre : 0	
	Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 novembre 2023.

Conseillers municipaux présents: Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Olivier WIRY, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Thierry VINCENT, Jérôme JACKEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christian BAUME procuration à P. BERTHOMIEU, Mourad ABADLI procuration à J C REY, Sandrine ANGLEZAN procuration à M. FOND-THURIAL, Sylvain HILLE procuration à M. CEGIELSKI, Marilyne FOURNIER procuration à C. MUCCIO, Alain POMMIER procuration à J-L MORELLI

Conseillers municipaux absents: Pascale BORDES

Secrétaire de séance : Monique GRAZIANO-BAYLE

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 030-213000284-20231129-2023_11_206-DE

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Union Bouliste Bagnolaise »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de l'association « Union Bouliste Bagnolaise » qui sollicite une aide pour son concours durant la Fête votive,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du mercredi 15 novembre 2023.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer à l'association « Union Bouliste Bagnolaise » une subvention exceptionnelle de 250 €,
- de prélever cette dépense sur le compte n° 6574-415 du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 29 novembre 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le 0 4 DEC. 2023

et publié le

0 4 DEC. 2023

Le Maire

Jean-Yves APELET